

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 510

présenté par

M. Emmanuel Grégoire, Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Courbon, Mme Herouin-Léautey, M. Proença, Mme Rouaux, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, Mme Récalde, Mme Rossi, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Compléter l'alinéa 32 par la deux phrases suivantes :

« Celle-ci est réévaluée chaque année à hauteur de l'inflation. Elle est fixée pour l'année et ne peut être en partie conditionnée à des objectifs de performance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place dans les contrats d'objectifs et de moyens pour l'année 2024 d'un programme de transformation conditionnant une part de financement à des objectifs de performance a été une nouvelle remise en cause de l'indépendance de l'audiovisuel public.

Sur les 69 millions d'euros inscrits pour l'année 2024 dans le programme de transformations de l'audiovisuel public, 20 millions d'euros ont fait l'objet d'une coupe budgétaire dès février 2024, déconnectée de la réalité des objectifs de performance des entreprises de l'audiovisuel public, démontrant bien que le conditionnement de cette enveloppe est un levier de pression sur les

dirigeants de l'audiovisuel public, de nature à remettre en cause leur indépendance vis-à-vis de l'exécutif.

Cet amendement vise à garantir la pérennité du financement de l'audiovisuel public en lui assurant une ressource fiscale qui ne saurait faire l'objet de régulations infra-annuelles.